

**Chers parents,**

Suite au retour des compétences périscolaire et restauration scolaire aux communes, nous vous demandons de régler les sommes dû aux services pour décembre ainsi que les régules doivent être faites auprès de Caroline au bureau des petites bouilles avant le **14 décembre 2017**. Exceptionnellement les règlements pour la cantine et le périscolaire de janvier s'effectueront à partir du **lundi 15 janvier 2018**. Toute fois vous pouvez inscrire vos enfants sur les différents services jusqu'au 18 décembre pour la rentrée.

Pour rappel,

Le bureau est ouvert le lundi de 8h15 à 12h et de 16h30 à 18h ; le mercredi de 9h à 11h30 et le jeudi de 8h15 à 12h et de 16h30 à 18h30. Le bureau est fermé les mardis et vendredis.

<u>MOIS RESERVE</u>	<u>DATES LIMITES CANTINE ET PERISCOLAIRE</u>
Décembre	Lundi 27 novembre 2017
Janvier	Lundi 18 décembre 2017
Février	Lundi 22 Janvier 2018
Mars	Jeudi 22 Février
Avril	Lundi 26 Mars
Mai	jeudi 19 Avril
Juin-Juillet	Mardi 22 Mai

Cordialement,

Caroline Cappelier

Directrice des services péris et extrascolaire